

43 % de généralistes : le quota est bien atteint

Ces dernières années, eu égard à la pénurie de médecins de famille, les universités devaient diplômer au minimum 43 % de généralistes. Respectent-elles leurs obligations ? Oui.



Chef du pôle Société

Par [Eric Burgraff \(/121/dpi-authors/eric-burgraff\)](/121/dpi-authors/eric-burgraff)

Publié le 9/10/2023 à 17:03 | Temps de lecture: 2 min

On disserte souvent dans le milieu médical sur la capacité des universités à diplômer la part de généralistes requise par les autorités. Pour mémoire, c'est le Fédéral qui fixe le nombre de numéros Inami (les fameux quotas) alors que c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles – compétente pour l'enseignement – qui décrète la répartition entre généralistes et spécialistes.

Ces dernières années, eu égard à la pénurie de médecins de famille, les universités devaient diplômer au minimum 43 % de généralistes. Respectent-elles leurs obligations ? Oui, selon les chiffres livrés au *Soir* par le cabinet de la ministre Bertieaux (MR). Sur les 688 nouvelles attestations délivrées en septembre dernier, 294 l'ont été à de futurs médecins généralistes, soit 43 %. Il en est de même en 2021, alors qu'on a atteint 45 % en 2020 et 2019.

Seule exception : 41 % en 2022. Néanmoins, la moyenne des 5 dernières années correspond bien aux exigences de la Communauté française. Reste un défi : atteindre bientôt la nouvelle étape préconisée par le Fédéral et le syndicat des généralistes (GBO), soit minimum 50 % des places réservées aux généralistes à partir de 2028.